

Déroulement de la guri

1

Lundi 20 Mai. Débarquement et vente des peches des chalutiers
~~marin~~ inscrits à la vente Geraldine Blizard les Barges
Opio Vadi Crage Beam Pamiangut. Barrin des comers
Déclaration de guri illimité des marins par 88 voix
contre 17.

Mardi 21 Mai Débarquement et vente des peches des
chalutiers inscrits à la vente Annie Joill les Bolens
Tourami Yus du Manoir Bernache.

Confirmation de la guri des marins à la vente
d'un second vote. par 80 voix contre 37.

~~Mardi 22~~ Décision de guri ^{illimité} des implantes de la
halle à marin par 97 voix contre 17

Mercredi 22 Mai Interdiction de vente à la halle à
marin occupation de la halle à marin par guri
Débarquement de la peche du Veli et, triage et
mise en caisson du poisson dans les magasins des
chalutiers de la Rochelle. Peche dirigé par caisson
sur différents centres. Le Thury apporte sa vente au Vauvray
Formation par guri libéré d'un syndicat des
implantes de marin.
Fermeture des magasins des marins, occupation
de l'intérieur des locaux par les centres
marins en guri.

Jeudi 23 Mai Réunion de M Auger Sanguier amctem. 2

M Babine Secrétaire du Syndicat de marini

M^{lle} Libert Secrétaire du Syndicat des canots

mariniers pour ^{Vendredi} trouver une solution concernant
le débarquement de la pêche du Thury du Tram
et du Raniguan insont pour le reste du Vendredi

24. Refus de M^{lle} Libert d'admettre les magasiniers de
aucune pêche comme il a été fait pour le hili
le Mercredi. Le poisson pourra être débarqué par
les équipages et les emplacements d'armement sur le
quai.

Vendredi 24 Mai. - Débarquement sur le quai des pêche
du Thury 20^e du poisson du Nord et du Raniguan
8^e du poisson du Golfe.

Le Thury avait un peu de poisson de gr. à gr.
et met une partie de sa pêche en camion glacé
qu'il emporte à COFICO

Le Raniguan met une partie de sa pêche de
gr. à gr. et reporte le restant de sa pêche au marché
Les unités à l'amanch de ces châteaux ont
été faites à des petits magasins et rangés
au port ou à des magasins.

Le Tram reporte sa pêche au lundi pour entrer de
général les unités du Thury et du Raniguan

3
A la suite de la réunion d'un part du Syndicat
des employes de la Halle a maree et d'autre
part du Syndicat des commerçants mareyeurs
de ne pas reprendre le travail les Armateurs
ont été mis dans l'obligation de signer un accord
pour obtenir la ~~remise~~^{remise} de la Halle a maree et
des magasins de mareyeurs ceci pour une durée
de quatre jours pour la Halle a maree et de cinq
jours pour les magasins de mareyeurs.
permettant ainsi d'écouler le poisson se
trouvant a bord des chalutiers en attente de
peche.

Cet accord stipule que les chalutiers devront
rentrer tous au port immédiatement faute
de quoi l'accord interviendrait de plein droit et
que les 400 t de poisson se trouvant dans les
cotes des navires se trouvant en mer ne seraient
pas déchargés dans la Halle a maree ni
intéposés dans les magasins de mareyeurs.

~~Lundi 25 Mai~~ Ordre est donc donné aux chalutiers
de rentrer au port dès que possible.
les peches devant être rendus a la Halle a maree
les lundis 27 Mai Mardi 28 Mai Mercredi 29 Mai
Jeudi 30 Mai et Vendredi 31 Mai

Remise des chalutiers le 25 Mai

Flamme	Maître Jean	Clapote	Bon de Muguet
Amadi	Equipe	Petite Vrethe	Larardier
Duchaffaut	Rafale	Charmien	Moussu
Pactol	Oniam	Antioche	Koros
Puma	Varm	Bigorn	Alize

Mord Capur	Paliria	Euro
N D de Lourdes	Erel	
Bourasque	Tadorn	

Le 26 Mai

Baraka	Parai	Vega	Hauter	Alpae
ST Blaise	Porton	Rupella	Vieux Marin	
Cadet de Gascogne	Fornelant	Luc Bernard	Jagm ta croute	

Le 27 Mai

Cunt	Rochebonne	Cers
Buri Lame	Petit Tracut	Carin
Jil Alida	Lagardier	

Depart en mer du Port d'Ichouze

31 Mai

Puma

1^{er} Juin

Cadet de Gascogne

Jil Alida

Paramege

ST Spiridon

L'ordre de vote étant à établir en accord avec ⁴
les différents syndicats responsables.

Samedi 25 Mai. Déchargement et vote à quai
de quelques petits chalutiers.

Le Roriquan termine la vote de sa pêche de nuit
le Thung continue le déchargement de sa pêche
et sa merise en entrepôt à COFICO.

Interdiction est faite aux marins de voter
du poisson provenant d'un autre port dans
leur magasin.

Dimanche 26 Mai Vote des chalutiers cependant
à l'ordre lancé par leurs armements respectifs.

Lundi 27 Mai. - Vote des chalutiers. Ils ont
Jagm ta crouté Fran Amadi Hourstun Chassier
Pactoh Koros Samtong Nechaffant Petite Vette
Réunion entre syndicats pour voter de
trouver une solution au conflit.

Mardi 28 Mai - Vote des chalutiers. Ils ont
Oasis Tadome L'Equipe Rupella la Rajali
Antioche Paroi Mousson Lazardou Bourgeois
Réunion des marins dans la salle de l'Oratoire
Continués de la nuit par eux-mêmes.

Mardi 29 Mai - Vote des chalutiers. Ils ont
Ile de Pantellana Antioche Paroi Mousson Lazardou

Bourrasque Pahnia Varm Tourville Nord Cap (5)
Orion Luc Bernard Algei Helli Lavardui Vega
~~Thaïs~~ ~~de la~~ ~~général~~

Remise nominative aux membres des équipages par
les Armateurs d'une note relatant les événements
dans l'ordre. les armateurs proposent une réunion
en commun à la halle à mardi le jeudi 30 mai
à 16^h

Jeudi 30 Mai Vente des navires inscrits

Enfant des flots Tourville S^t Blaise Flamm
Chapote Alcei Bigorre Poitou Fomalhaut
Eure

Réunion des armateurs et des marins à la halle
à mardi. (Voir compte rendu) Vote des marins de la

Vendredi 31 Mai Vente des navires ^{pour le long arm} à la vente
Luc Bernard

Ouverture par la force publique des grilles ~~de~~
d'accès des magasins des marins. à la
demande de certains employeurs et de
certains marins.

~~Mercredi 1^{er} Juin~~ Vote des marins à la halle à
mardi Ouverture du scrutin à 10^h fermeture
à 12^h Résultat à 14^h non à la grève 248
oui à la grève 174 4 bulletins blancs

les petits chalutiers armés au port d'échouage
un barque le gas oil et la glace en vue d'un
prochain départ

Réunion des membres de la commission de la
halle à mare pour examiner les revendications
des gulf-langes de la halle à mare.

Réunion ^{Sam. di 1^{er} juin} des mares à la halle à mare pour
définir si les chalutiers à la part doivent
être armés au minimum garanti.

A l'unanimité la vote a été pour le
statu quo. les navires armés à la part ~~restent~~
~~avec~~ continuent armés à la part de paiement

Réunion inter syndicat pour la mer au
point des nouvelles conditions des navires
armés au minimum garanti

le minimum garanti bon matelot passe de
431,40 à 575,00 le minimum de vivre bon
matelot passe de 6,20 à 7,5 les salaires à
terre et les salaires de maladie sont augmentés
de 12% la godaille ou chandrie reste
à 2k de Triège par jour de mer une
chandrie de 5k est accordée à l'arrivé
d'arrivé et Triège. la garantie ~~est~~ fixée à
1.100F comprend le minimum les vivre et la
chandrie le minimum de l'indemnité est fixé à 42.

17

Lundi 3 Juin

Reunion des syndicalistes et autres
syndicalistes

Mardi 4 Juin

Reunion des Armateurs officiels et
marins pour définir l'ordre de départ
des chalutiers de la fin de la guerre.

(Voir note du 4 Juin)

~~Mardi 5 Juin~~ Arrivés au bassin du C.T. Quemerais
et de l'Imbri à la mer de 10^h le
C.T. Quemerais s'amarré au quai Ouest l'Imbri
tent d'accoster au quai de la Halle mais
ou les grévistes s'opposent à son amarrage
le Patron décide de s'amarrer en couple
des chalutiers qui se trouvent au quai Ouest
ou plusieurs grévistes l'arrêteront le Patron
répond en affirmant qu'il n'a ~~rien~~
jamais reçu aucun message de son armement
pour lui signifier qu'il devrait partir pour
la nuit du jeudi ou vendredi au plus tard

Mardi 5 Juin

Débarquement de la pêche
du C.T. Quemerais et de la pêche de
l'Imbri. le poisson travaillé par

les anciennes pêcheries Association Rochellaise
de pêche à vapeur et les chalutiers de la Rochelle
d'où il est actuellement au commandement a des
mandataires pour être entendu à la commission.
6^e Juin Continuation des discussions
entre les syndicats d'armateurs et
de marins et d'employés de marins et
de marins.

Le grand sardiner Geo Audu dont l'équipage
est en majeure partie originaire de Douarney
se trouve à quai en instance de départ
l'embarquer ses vivres et ses filets
les dockers lui interdisant l'embarquement
par l'équipage des caisses servant à
l'emballage de la sardine.

Samеди 7^e Juin Départ du Geo Audu pour
les lieux de pêche à 14^h après accord avec
le syndicat des dockers l'équipage
a été autorisé à embarquer les caisses.

Réunion à Nantes sous la présidence
de M L'Administrateur en chef des
affaires maritimes des délégués des syndicats
des Armateurs des ports de Douarney
Carcarnau Lorient et Le Rochelle.

Dimanche 8 Juin 9
Reunion des ngamw
Reunion a la Halle a main

~~des ngamw~~ qui decident a l'unanimité
la reprise du Travail sous forme d'un
accord au contrat pour le Quo Vadis
qui assure au minimum garantie.

Lundi 9 Juin

~~M. Jany~~ Au cours de la reunion
destinee a fixer les indemnités a verser aux chômeurs
par le FROIS et a la date de depart c'est
a dire le jour A. M. Jany quitte la
salle de reunion et donne sa démission
par suite de divergence de vue avec ses
collègues. Les chômeurs Otag et Quo Vadis
~~partent~~ & apprennent pour les lieux de peche
a 16^h sans attendre le jour A fixer
au Mardi 10 Juin.